



Communiqué de presse

Clichy, le 19 octobre 2010

Conseil Municipal du 19 octobre 2010 Le PLU de la ville de Clichy a été adopté

Voici les principaux points du Conseil municipal. Vous pouvez retrouver l'intégralité du conseil municipal sur le site de la Ville : www.ville-clichy.fr

I – URBANISME

Ce mardi 19 octobre 2010, le projet de Plan Local d'Urbanisme de la ville de Clichy a été voté à 24 voix pour, 16 voix contre, et 3 abstentions.



Contact Presse :

Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr

Recours gracieux des administrés

Le Conseil Municipal a accepté les recours gracieux reçus par la ville de Clichy-la-Garenne, et a acté que le Plan Local d'Urbanisme soit soumis à une nouvelle lecture, en cas d'acceptation des recours gracieux.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Alors que dans le précédent projet de PLU, les sites ne disposaient pas de délimitation de hauteurs, dans le projet de PLU voté, des seuils de hauteurs pour trois zones spécifiques seront désormais inscrits :

- Une hauteur maximum de 90m est fixée pour les deux sites encadrant le débouché du pont d'Asnières
- Le secteur à l'angle de la rue Petit et de la Rue Bérégovoy en vis-à-vis du Parc urbain sera une zone dont la hauteur à 63m.
- Et le secteur Victor Hugo- Sanzillon sera un secteur dont la hauteur est limitée à 32m.

Suite à l'approbation par le conseil municipal du Plan Local d'Urbanisme de la ville de nombreux projets seront réalisés tels que :

- **90 rue de Paris / 1-3 rue Auffray** : 27 logements dont 19 en accessions à la propriété et 8 en PLAI/PLUS
- **6 rue Pierre Curie : réhabilitation de la résidence AZUR** : réhabilitation de 72 logements et construction de 15 logements PLAI
- **10 rue Morice** : bâtiment destiné à faire une galerie d'art immeuble d'activités artistiques
- **83/85 rue Martre** : extension de l'immeuble d'activité Menicon - 700 m² de SHON d'extension
- **10-12 rue Bonnet** : 28 logements PLUS CD et de 10 logements PLAI
- **20 et 34/36 rue Chance Milly** : 40 logements sociaux PLUS / PLAI
- **124-126 bd Victor Hugo** : construction de 74 logements sociaux PLUS / PLAI / PLS
- **10 rue de Paris** : 13 logements en accession

Contact Presse :

Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr

- **19/23 rue Anatole France (AGRICA)** : résidence services
- **Groupe scolaire Bac d'Asnières** : projet retenu dans le cadre du concours
- **Groupe scolaire Foucault** : projet retenu dans le cadre du concours. Le lauréat a été retenu également.
- **Fondation Roguet** : projet retenu dans le cadre d'un concours qui a eu lieu. Le lauréat a été désigné et le projet est en attente de l'approbation du PLU
- **10 rue Castérès**: Construction du groupe scolaire de 13 classes. Le lauréat a été retenu la semaine dernière.
- **Projet L'OREAL** : siège internationale de l'entreprise l'Oréal

Mise en révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal a voté pour la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme et a fixé les objectifs suivants :

- Préciser et développer les intentions du PLU dans le domaine du développement durable en prenant en compte la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 »
- Envisager des nouveaux emplacements réservés pour des équipements publics et d'intérêt collectif
- Poursuivre la volonté de la ville de protéger son patrimoine remarquable et notamment son cœur de ville en tenant compte des résultats de la mission d'étude intitulée : « diagnostic du patrimoine bâti et paysager et préconisations pour sa protection et sa mise en valeur »
- Intégrer les réflexions liées à l'élaboration du Plan Clichois de Déplacement
- Débattre sur la notion de densité en lien avec les objectifs annoncés dans le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) transmis par le gouvernement au Conseil d'Etat courant juin 2010, en vue de son approbation prochaine
- Intégrer comme orientations d'aménagement les premières réflexions issues des projets en cours de lancement
- Ajuster certaines zones réglementaires

Contact Presse :

Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr

L'approbation du PLU, lors du Conseil Municipal a permis aussi l'adoption des délibérations suivantes:

Réalisation d'un équipement public dans le dossier ANRU au 15/17 rue Klock

Lors du Conseil Municipal, il a été donné autorité au Maire de conclure un accord avec le propriétaire du 15/17 rue Klock, la fondation du protestantisme, pour la réalisation d'un équipement public programmé dans le dossier ANRU.

Une découpe parcellaire en deux lots du terrain sera effectuée, soit un lot restant détenu par la fondation du protestantisme, et un second lot représentant 2/3 du terrain, sur lequel est projeté de réaliser un équipement socioculturel programmé dans le dossier ANRU.

Le bilan de concertation préalable à la modification de la ZAC du Bac d'Asnières et approbation du dossier de création modificatif de la ZAC Bac d'Asnières

Il a été approuvé lors du conseil municipal la fin de la concertation relative à la modification de la Zone d'Aménagement Concerté du Bac d'Asnières pour la réalisation du projet d'aménagement de renouvellement urbain des quartiers Bac d'Asnières et Valiton-Petit, ainsi que le bilan de la concertation tel qu'il résulte.

Le dossier de création modificatif de la ZAC du Bac d'Asnières et le nouveau périmètre de la ZAC du Bac d'Asnières ont été approuvés.

La Modification du périmètre d'aménagement du Syndicat Mixte de Clichy-la-Garenne Bac d'Asnières et Valiton-Petit

Le Conseil Municipal a approuvé de réduire le périmètre annexé au statut du Syndicat Mixte (pour mettre en adéquation les deux périmètres), et de retirer de son champ de compétence d'aménagement les emprises du SIAAP, de la chaufferie du Clichy pour la mise en cohérence avec le périmètre d'étude existant du secteur « Pont de Clichy », et du périmètre d'aménagement de la RD1 dont le Conseil Général est maître d'œuvre. La modification des statuts du Syndicat Mixte a été approuvée quand à sa réduction de périmètre.

Contact Presse :

Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr

La signature de la convention de participation au financement des équipements publics à conclure avec la société global Switch

Il a été donné autorité au maire de signer, pour le compte de la commune, la convention de participation du constructeur au financement des équipements relative à l'extension du programme de construction, élaborée par la SEM 92 dans le cadre de sa mission d'aménageur de la ZAC du Bac d'Asnières et à conclure avec la société GLOBAL SWITCH.

L'Acquisition d'un terrain sis ZAC Espace Clichy

La SCI Boisseau-Villeneuve propose de vendre à la ville le lot d'une surface de 2 265m² inscrit au PLU au prix de 679 500€, terrain dépollué, sis rues Mozart et Willy Brandt à Clichy.

Le Conseil Municipal a donné autorité au maire de signer l'acte de vente, dont la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de l'exercice 2010.

II - HABITAT

Subvention pour l'opération de construction de 7 logements PLAI au 3-5 rue Victor Méric/ 74 rue de Paris

Il a été décidé de prendre en charge, une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 60 000€, destiné à la construction de 7 logements PLAI au 3-5 Victor Méric / 74 rue de Paris par la SA d'HLM FIAC.

Le versement de la subvention communale s'effectuera en deux fois : 50% à l'ouverture du chantier et le solde à la réception de l'ouvrage.

III - ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION

Groupe scolaire primaire de 13 classes du 10, rue Castères

Le Conseil municipal a approuvé le programme de construction et l'enveloppe financière prévisionnelle, soit 14 710 800 € TTC, de ce futur établissement intégrant

Contact Presse :

Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr

un centre de loisirs. Situé en limite nord du quartier Entrée de ville (en lieu et place de l'actuel garage municipal) et s'inscrivant dans le développement de la ZAC Centre-ville, ce projet, qui prévoit également la construction d'un parking souterrain de 150 places, vise les certifications « Haute Qualité Environnementale » et « Bâtiment Basse Consommation ».

Le lancement de la procédure de concours d'architectes d'ici juin 2011 pour la désignation du maître d'œuvre a été voté. À cette fin, les membres du jury ont été désignés.

Enfin, le Conseil municipal a donné autorité au maire afin que des subventions d'un montant aussi élevé que possible soient sollicitées auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine et du Conseil général d'Île-de-France.

IV- VIE ASSOCIATIVE - INTERGÉNÉRATIONNEL

Chantier loisirs à la fondation Roguet

Le Conseil municipal a voté une subvention de 2 000 € au Club Fanny qui met en place ce chantier loisirs de rénovation du mobilier de jardin de la Fondation Roguet. Cette somme permettra l'achat de matériel et de produits adaptés au décapage et à la remise en peinture des tables et chaises en fer forgé par huit jeunes Clichois.

V - CULTURE

Subventions pour le Rutebeuf, cinéma et théâtre

Une subvention de 32 812 € pourra être demandée auprès du Conseil régional Île-de-France pour l'aide à l'équipement en projection numérique du cinéma Rutebeuf dans le cadre de la modernisation de ses équipements.

Par ailleurs, le Conseil municipal a aussi autorisé à solliciter le renouvellement de la subvention de fonctionnement pour l'année 2010, d'un montant de 56 000 €, auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine afin de maintenir la qualité de la programmation du théâtre de la Ville et ce malgré les impératifs budgétaires de la commune.

Contact Presse :

Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr

VI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

École de la deuxième chance

Suite à l'assemblée générale constitutive du 23 septembre, le Conseil municipal a approuvé les statuts de l'association École de la deuxième chance des Hauts-de-Seine proposé par le Conseil général des Hauts-de-Seine.

VII - PETITE ENFANCE

Crèche familiale du 39, rue du Landy

Le montant de la subvention de fonctionnement 2010 de cette crèche familiale qui accueille environ 80 enfants clichois à ce jour dans le cadre de la convention d'objectifs signée avec la Croix-Rouge Française a été fixé à 860 000 €.

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

A été approuvée ce jour la modification de la programmation 2010 du CUCS. Ainsi l'action pour une « meilleure appropriation du logement en direction des ménages relogés dans le cadre de l'ANRU » sera portée par la Maison de l'habitat avec le CCAS comme partenaire, ce changement de portage étant plus cohérent afin de poursuivre la résorption de l'habitat privé insalubre et de développer le volet « accompagnement » du projet à travers une action spécifique à destination des ménages les plus en difficulté.

Contact Presse :

Aurélie Sougnac

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr